



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Baisse de la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB)

Question écrite n° 22982

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les inquiétudes formulées par les chambres d'agriculture suite à l'annonce récente d'une baisse de la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB) de l'ordre de 15 % dès janvier 2020. Actuellement, cette taxe représente 42 % du budget des chambres d'agriculture. Pour le réseau national, une baisse de 15 % équivaldrait à une diminution du budget annuel d'environ 45 millions d'euros. Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, cette baisse correspondrait à environ 6 millions d'euros. Cette annonce, si elle venait à être confirmée, ne serait pas sans conséquence sur les chambres d'agriculture notamment en matière d'emplois où plus d'une centaine pourrait être menacés au niveau national. Autre conséquence non négligeable, le risque d'une perte d'efficacité, de proximité et d'accompagnement de la part des chambres d'agriculture alors qu'elles devront plus que jamais jouer un rôle majeur face aux nouveaux défis climatiques, environnementaux, sociétaux et économiques. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement et les mesures qu'il envisage pour répondre aux inquiétudes exprimées par les chambres d'agriculture depuis l'annonce de la baisse de la TATFNB.

Texte de la réponse

Une baisse du plafond des recettes fiscales affectées au réseau des chambres d'agriculture était initialement envisagée dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020. Le Gouvernement qui a entendu à la fois les remarques des parlementaires et des responsables des chambres d'agriculture a finalement proposé la suppression des dispositions relatives aux chambres d'agriculture dans l'article 27 du projet de loi de finances pour 2020. S'il est nécessaire que les chambres d'agriculture continuent leur modernisation au service des territoires de notre pays, il convient d'engager une plus large concertation d'ici au prochain projet de loi de finances qui devra notamment prendre en compte les questions qui concernent la filière bois. La remise d'un rapport du Gouvernement au parlement sur le réseau des chambres d'agriculture est prévue pour juin 2020. Dans le cadre de la concertation préparatoire au futur contrat d'objectifs et de performance entre le ministère de l'agriculture et de l'alimentation d'une part et l'assemblée permanente des chambres d'agriculture d'autre part, le Gouvernement sera exigeant quant aux nouvelles missions des chambres d'agriculture en lien avec la transition agro-écologique et à la modernisation de leur réseau.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22982

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 décembre 2019

Question publiée au JO le : [24 septembre 2019](#), page 8217

Réponse publiée au JO le : [31 décembre 2019](#), page 11503